

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

ELEMENTS DE CHIMIE - BIOCHIMIE			
Code	PAEG1B79ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jenny POUYEZ (jenny.pouyez@helha.be)		
Coefficient de pondération		10	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement propose l'étude d'une partie des sciences biomédicales de base. L'objectif est également de conscientiser les étudiants sur l'importance de l'impact environnemental lié à l'occupation humaine.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
- Compétence 6 **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel**
 - 6.1 Collecter les données holistiques de la Personne en interaction avec l'Environnement et les Habitudes de vie

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant du bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul

- (1) De restituer les principes fondamentaux associés à la chimie et à la biochimie qui interviennent dans le fonctionnement du corps humain et de les appliquer à des exemples de la vie courante.
- (2) De récolter et d'analyser des données afin de réaliser des applications de base en chimie

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B79ERGA Eléments de chimie - biochimie 12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B79ERGA Eléments de chimie - biochimie

10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Eléments de chimie - biochimie			
Code	16_PAEG1B79ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jenny POUYEZ (jenny.pouyez@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours est scindé en deux parties :

- Organisation moléculaire du vivant
- Principales caractéristiques des êtres vivants

Il a pour objectif de donner aux étudiants les éléments de base indispensables à la compréhension des principales réactions biochimiques cellulaires et d'intégrer ces notions dans le fonctionnement du corps humain. Le choix de la matière dispensée a été orienté de manière à introduire les étudiants au cours de physiologie.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité contribue au développement des compétences (C1, C5).

Elle vise plus spécifiquement les Acquis d'Apprentissage suivants :

Au terme de l'UE, l'étudiant de bloc 1 en ergothérapie doit être capable, seul de restituer les principes fondamentaux associés à la chimie et à la biochimie qui interviennent dans le fonctionnement du corps humain et de les appliquer à des exemples de la vie courante (C5-1, C1-3, C1-6).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Partie 1 : Organisation moléculaire du vivant

- Notions de chimie
- Molécules inorganiques
- Molécules organiques (lipides, glucides, protéines, acides nucléiques)

Partie 2 : Introduction et principales caractéristiques des êtres vivants et notion d'homéostasie

- Introduction à la biochimie
- La cellule
- Homéostasie

Démarches d'apprentissage

La présentation du cours se fait sous forme magistrale. L'exposé est illustré à l'aide d'une présentation Powerpoint. Des exercices illustrant la théorie sont également réalisés en classe (principalement pour les notions de chimie).

Le contenu du cours est adapté aux objectifs de la formation et des exemples d'applications à la vie courante permettent d'illustrer la théorie.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des exercices illustrant la théorie sont également réalisés en classe (principalement pour les notions de chimie).

Ouvrages de référence

J. Wouters. Concentré de chimie. 2015 (PU de Namur).

Supports

Les étudiants peuvent disposer des présentations, exercices et corrigés sur la plateforme informatique de l'école (ConnectED).

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation consiste en un examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).